



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod 2.0

Réservé
au
Moniteur
belge



19141951

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

16 OCT. 2019

Pour le Greffier
Greffier

Dénomination : **GENAGRI**

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Siège : **RUE DE THEHET 3**

5080 VILLERS-LEZ-HEEST

N° d'entreprise : **0450 811 458**

Objet de l'acte : renouvellement mandat

Texte : Extrait du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 26 septembre 2019

D'un procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2019 de la société anonyme Genagri dont le siège social est établi à La Bruyère, section de Villers-lez-Heest, rue de Trehet 3, immatriculée au registre des personnes morales de Namur 0450.811.458 et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 450.811.458, il résulte que :

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs comme suit ;

- réélection de Gendebien Georges en tant qu'administrateur délégué pour une durée de 6 ans
- réélection de Ullens de Schooten Béatrice en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans

Gendebien Georges

Administrateur délégué

Déposé en même temps :

- procès-verbal de l'assemblée ordinaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature